

des problèmes et des complexités auxquels nous devons encore faire face à l'étape de la troisième lecture.

Le fait est que, en présentant la mesure à l'étude, le gouvernement a gravement sous-estimé le nombre des mères, des pères et des enfants qui auront besoin des services que le projet de loi a pour but d'offrir. Il y a beaucoup plus de femmes en formation, beaucoup plus de femmes à l'université et beaucoup plus de femmes qui entrent sur le marché du travail que ne permet de le supposer le chiffre de 200 000 nouvelles places de garde pour les sept prochaines années. Il est notoire que dans les grandes agglomérations urbaines, comme celle de Toronto, les listes d'attente sont telles que le programme proposé sera dépassé dès le premier jour. En effet, les chiffres et les prévisions qu'on nous a montrés au comité révèlent que nous aurions besoin d'un programme sept fois plus important que celui que nous examinons aujourd'hui.

D'après les prévisions, 1,4 million d'enfants auront besoin de services de garde pendant les sept prochaines années. Le nombre de places disponibles sera donc limité et le projet de loi à l'étude ne réglera pas seul le problème des listes d'attente.

Autrement dit, le gouvernement fédéral ne fait pas face à l'ensemble du problème qui se pose, en dépit de toutes les assurances que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a données à la Chambre. En adoptant cette mesure à la hâte, nous n'aurons fait qu'effleurer le problème, nous ne nous serons attaqués qu'à la pointe de l'iceberg et nous aurons laissé sans solution le fond de la question, qu'il faut pourtant régler pour répondre aux besoins de toute une génération d'enfants qui, en nombre croissant, ont besoin de services de garde.

Tous les matins, à Toronto, on voit de jeunes mères prendre le métro dès 6 h 30 pour emmener leurs enfants à l'autre bout de la ville, parce que c'est la seule place qu'elles ont trouvée dans une garderie publique ou privée, parfois à 40, 45 ou même 60 minutes de chez elles. Elles doivent ainsi consacrer un temps énorme, deux fois par jour, à ces trajets qui sont particulièrement pénibles le soir, après une longue journée, pour elles comme pour leur enfant. Autrement dit, la situation est inacceptable dans une société moderne qui dispose d'autant de ressources que le Canada et qui a aussi bien répondu aux besoins sociaux des Canadiens jusqu'en 1984.

● (1640)

Quand il a parlé de ce projet de loi à la Chambre, le premier ministre (M. Mulroney) a dit qu'il ne pouvait pas répondre aux attentes des gens au-delà d'un certain point parce que le déficit nous menaçait comme une bombe à retardement. J'ai trouvé son intervention extrêmement déplacée dans un tel contexte.

Nous devons nous rappeler que le déficit est une bombe à retardement quand il est question d'une importante mesure sociale comme celle-ci, mais non quand il s'agit de réaliser

### *Services de garde d'enfants—Loi*

dans certaines régions du Canada des mégaprojets d'exploitation des sables bitumineux qui coûteront des milliards de dollars. Nous ne devons pas nous en préoccuper quand viendra le temps d'adopter le budget de la défense et d'équiper l'armée pour les 10, 15 ou 20 prochaines années, mais nous devons y penser en discutant de la garde des enfants. Il y a de quoi s'interroger sur les valeurs et les priorités du gouvernement progressiste conservateur. Comment peut-il craindre le déficit comme une bombe à retardement quand il propose des mesures sociales et ne pas le redouter quand il s'agit de mesures autres que sociales? Je n'arrive pas à le comprendre. Il me semble que le gouvernement doit être blâmé pour ses valeurs et ses priorités sont sens dessus dessous. Je reviendrai sur ce sujet avec des chiffres précis à la fin de mon intervention parce que cela m'inquiète beaucoup.

Troisièmement, les Canadiens ont de plus en plus besoin de services de garde d'enfants de qualité parce qu'il leur faut deux revenus pour élever une famille. Rappelez-vous que, au cours des quatre dernières années, le fardeau fiscal des personnes qui gagnaient environ 22 000 \$ par année a augmenté de 22 p. 100. C'est énorme! Ajoutez à cela que le gouvernement a introduit et mis en vigueur la désindexation des allocations familiales au cours des quatre dernières années.

En outre, le crédit d'impôt pour enfants a été désindexé. Donc, trois mesures frappent en même temps la personne qui élève de jeunes enfants.

Il ne faut pas oublier non plus ce que j'ai dit plus tôt, soit, en gros, que le projet de loi et les dépenses qu'il autorise ne permettront de satisfaire les besoins que du septième du nombre d'enfants prévu pendant les sept prochaines années.

En ce qui concerne l'Ontario, la province d'où je viens, l'adoption de cette mesure signifie qu'un plafond sera imposé et qu'il y aura 12 000 places en garderie de moins que dans le cadre du régime actuel. C'est une question qui inquiète vivement le gouvernement provincial.

Cette entente présente des avantages, mais aussi certains inconvénients, dont le plus important est sans doute le fait que, en abandonnant le Régime d'assistance publique du Canada, qui nous a si bien servis depuis 20 ans, l'Ontario et, j'imagine, d'autres provinces perdront un nombre considérable de places, estimé, pour l'Ontario, à 12 000.

Pourquoi le Régime d'assistance publique du Canada doit-il être abandonné? La secrétaire parlementaire a déjà parlé de cette question dans ses réponses antérieures, et je la crois sur parole. Le Régime d'assistance publique du Canada a bien servi les Canadiens. Il a permis aux provinces de présenter une facture, pour ainsi dire, au gouvernement fédéral pour toutes leurs mesures sociales et de se faire rembourser 50 p. 100 de toutes les sommes dépensées au chapitre des services et des programmes sociaux.